

Au vu du contexte sanitaire lié à la propagation du coronavirus, les modalités d'organisation et d'évaluation des unités d'enseignement ont pu, dans différentes situations, être adaptées ; ces éventuelles nouvelles modalités ont été -ou seront- communiquées par les enseignant-es aux étudiant-es.

3 crédits	30.0 h	Q2
-----------	--------	----

Enseignants	Verkempinck Brecht ;
Langue d'enseignement	Neerlandais
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables	Le cours LDROI 1281 - Nederlands rechtstaal n'est accessible que si vous avez suivis le prérequis LNEER 1820, LNEER 1821 ou LNEER 1822 - Langue néerlandaise
Thèmes abordés	Entre autres le droit constitutionnel, le droit pénal, le droit des obligations, le droit des contrats, le droit de la responsabilité, le droit des biens et le droit européen.
Acquis d'apprentissage	<p>Ce cours vise à familiariser l'étudiant avec le néerlandais juridique. Il permettra à l'étudiant de lire et de comprendre des textes législatifs, jurisprudentiels et doctrinaux en néerlandais traitant des thèmes abordés dans le cours. Au terme du cours, l'étudiant devrait disposer d'une connaissance passive de la terminologie juridique traitée pendant le cours. Il devra également être capable de comprendre de nombreux textes juridiques en néerlandais, en sachant répondre à des questions s'y rapportant et en traduisant des extraits.</p> <p>1</p> <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. L'évaluation prend la forme d'un examen écrit (à moins que ne soient inscrits à l'examen qu'un très petit nombre d'étudiants; dans ce cas, il pourrait être oral). L'évaluation a lieu hors session ou, pour la session de septembre, en session.</p> <p>On ne peut rien apporter à l'examen, sauf un code.</p>
Ressources en ligne	<p>L'ouvrage Inleiding tot het recht (Leuven Acco, 21e éd.).</p> <p>Un dictionnaire (Juridisch Woordenboek De Valck).</p> <p>Des articles et jugements, postés sur i-campus.</p>
Bibliographie	<p>L'ouvrage Inleiding tot het recht (Leuven Acco, 21e éd.).</p> <p>Un dictionnaire (Juridisch Woordenboek De Valck).</p>
Autres infos	<p>Prérequis - Une connaissance de base de la langue usuelle est indispensable. Dispositif - Il s'agit d'un cours pratique articulé sur des exercices écrits (rédaction, traduction) et oraux (discussions, brefs exposés). Un manuel est à la disposition des étudiants (voy. ci-dessous). Il présente une série de sujets regroupés par thème. Pour faciliter l'apprentissage personnel, en particulier du vocabulaire conceptuel, les exposés sont bilingues et assortis d'explications de texte, voire de contexte et parfois de grammaire. Ils sont complétés par des exercices discutés et corrigés au cours. Ce manuel forme la base du cours, mais l'évolution de la société comme de la législation et de la jurisprudence conduit à proposer de nouveaux exercices en fonction de l'actualité (p. ex., examen d'un projet de loi, d'une décision de justice récente). Il est occasionnellement fait usage de moyens audiovisuels.</p>
Faculté ou entité en charge:	BUDR

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en droit	DROI1BA	3		
Mineure en droit (ouverture)	LODRT100I	5		